

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

LA GRÈVE ORGANISÉE

Au dernier dénombrement, la grève comptait 45,000 adhérents.

Quarante-cinq mille ouvriers chôment, quelques-uns depuis peu de jours, d'autres, les terrassiers, depuis le 14 septembre. On dit que la grève va se généraliser et atteindre jusqu'aux cochers de fiacres. On ne voit pas bien tout d'abord, le lien qui unit les cochers et les ouvriers du bâtiment, mais il faut croire qu'il y en a un, — sans doute le désir d'embêter le patron ?

La question que se pose l'observateur est celle-ci ? Comment tant d'hommes, dont le plus grand nombre était hier satisfait de son sort, se décident-ils ainsi, tout d'un coup, à la grève et à la misère qui en est l'inéluctable compagnon ? Est-ce que le principe de solidarité serait suffisant pour les déterminer ?

A cette question, les faits divers répondent : ici, arrestations de grévistes qui veulent empêcher les camarades « rênégats » de travailler ; là, rixe entre ouvriers du chantier et ceux qui l'ont déserté ; dans une maison en construction, un maçon laborieux, que les grévistes veulent molester, tire son revolver et casse le nez à un... cocher qui passait par là ; enfin, il y a deux jours, un pauvre diable de cinquante-et-un ans, débauché par les compagnons, n'ayant rien dans le ventre depuis soixante-douze heures, se pend chez lui de désespoir.

Voilà, parmi cent autres, quelques faits significatifs. Mais ils sont en quelque sorte des faits négatifs. Ils prouvent que certains ouvriers ne veulent pas et souffrent de la grève, mais ils laissent supposer que ceux qui se sont mis en grève s'y sont mis volontairement.

A cela, un autre fait répond :

Dans certains chantiers, les patrons ont organisé un réfectoire et un dortoir. Les ouvriers, s'ils le veulent, peuvent ne pas mettre le pied dehors. Ils ont bon souper et bon gîte. Plus rien à craindre des camarades, la troupe monte la garde ! Or, il s'est passé ceci, c'est que non seulement les ouvriers qui travaillaient ont accepté avec empressement, mais que d'autres qui s'étaient mis en grève sont revenus redemander leur place. Du moment qu'ils n'avaient plus à redouter les menaces et les coups, ils reprenaient l'outil.

Voilà, je crois, qui est de nature à faire réfléchir le gouvernement, les patrons et les ouvriers eux-mêmes. Le droit à la grève est absolu ; il est la soupape de sûreté qui dégage les colères et prévient les émeutes. Mais encore faut-il que la grève soit sincère ; que tous ceux qui y prennent part y soient bien consentants, sans fraude ni violence. Or, généralement, ce n'est pas ainsi que les choses se passent. La grève est faite par les meneurs et à leur profit. Dix meneurs, ayant du bagout, entraînent mille pauvres diables qui ont peur d'être appelés rênégats et lâcheurs. Les meneurs distribuent les secours affectés à la grève et ne s'oublient pas, bien entendu, s'ils oublient parfois un vieux maçon qui en est réduit à se pendre. Ils pêchent, là-dessus, des places dans le syndicat, et des posi-

tes de conseillers municipaux ou des sièges de députés.

La grève pour les meneurs, qui sont généralement de médiocres ouvriers, est une source de revenus. Mais, s'il est inévitable et même utile qu'il y ait des têtes à un mouvement, il ne faut pas laisser ces têtes sans contrôle. Il faut savoir jusqu'à quel point ceux qui les suivent sont d'accord avec elles. Autrement dit, il faut organiser la grève, soit par le suffrage universel des ouvriers, votant la suspension du travail à bulletin secret, soit par une protection efficace des travailleurs. Le procédé des dortoirs et des cantines semble devoir donner de bons résultats et il est à souhaiter qu'on le généralise en attendant mieux.

Il est certain que, quand la grève sera loyale, son importance grandira et que le mouvement déterminé par elle sera irrésistible. Après la façon dont se comportent les ouvriers dans la grève actuelle, à voir leur calme relatif et surtout leur méfiance des orateurs politiques qu'ils ont exclu de leurs délibérations, on peut beaucoup attendre d'une organisation dont les revendications ouvrières sortiraient plus fortes parce qu'elles seraient plus justes.

C. R.

Les deux extrêmes se touchent

L'autre jour, dans la presse socialiste et révisionniste, M. Henri Turot s'attaquait, à l'honneur de M. Paulmier, député du Calvados, et l'outrageait dans la personne de sa femme.

Le lendemain, dans une feuille cléricale antirévisionniste, M. Gaston Méry s'en prenait à la mère du président du Conseil, déçédée depuis deux ans, et, dans un article sanglant, reprochait à son fils son attitude à son égard. — N'est-ce pas le cas de dire que les extrêmes se rencontrent et se touchent dans l'injure et dans la diffamation ?

Ce sont là des manœuvres inqualifiables et dont tout écrivain qui se respecte doit tenir à honneur de se garder. A cette heure, les plumes crachent des ordures, la copie charrie des immondices ; on ne discute plus, on outrage ; on ne défend pas ses idées, on salit les hommes et, quand on ne trouve pas assez de boue pour les couvrir, on s'en prend à leurs épouses, à leurs mères. C'est ignoble et c'est honteux et nous avons d'autant plus le droit de le dire que nous nous sommes, pour notre part, toujours tenu à l'écart de pareils excès.

Ils sont véritablement la honte de notre corporation.

F. L.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

L'épreuve de la rédaction au certificat d'études

Depuis l'arrêté ministériel du 29 décembre 1891, l'épreuve de la rédaction exigée des candidats au certificat d'études primaires, a été sensiblement modifiée.

Autrefois le sujet était un récit ou une lettre d'un genre simple. Aujourd'hui c'est une rédaction d'un genre simple portant sur l'un des trois objets suivants : instruction morale et civique, histoire ou géogra-

phie, notions élémentaires de sciences avec leurs applications à l'hygiène et à l'agriculture.

Tous ceux qui ont suivi de près les examens du certificat d'études pendant quelques années, ont pu constater que l'épreuve de rédaction ne permet pas toujours aux examinateurs de se rendre compte si un candidat sait rendre en un langage simple et correct, quelques idées personnelles.

Quel que soit le texte du sujet, le candidat est presque toujours obligé de faire appel à des connaissances de fraîche date qu'il a puisées dans les livres ou qu'on lui a données par les leçons orales.

Le devoir présenté le jour de l'examen n'est souvent qu'un exercice de mémoire et ne prouve pas assez que le candidat sait disposer quelques idées suivant un ordre logique et les exprimer en bons français.

A plusieurs reprises des hommes compétents ont demandé dans les revues d'enseignement la révision de l'arrêté du 29 décembre 1891. Il serait grand temps, en effet, après expérience faite, de revenir à l'état des choses qui existait avant 1891, c'est-à-dire de faire porter la rédaction sur un sujet bien connu de l'enfant et où le candidat pourrait montrer les qualités qu'il possède au point de vue de l'élocution et de la composition française.

Pour obtenir ce résultat il faudrait modifier l'arrêté du 29 décembre 1891 ou bien inviter les inspecteurs primaires qui font le choix des sujets, à revenir aux lettres ou aux récits d'un genre simple. Une circulaire ministérielle serait suffisante pour cela.

On peut dire que cette épreuve ne permet pas de se rendre compte si les candidats ont étudié les matières suivantes : histoire, morale, sciences.

Nous répondrons qu'il serait préférable d'ajouter aux épreuves orales quelques questions portant sur ces matières et de les négliger à l'examen écrit.

Cette réforme s'impose d'autant plus que le conseil supérieur vient de décider la suppression de l'épreuve écrite d'histoire et de géographie au certificat d'études primaires supérieurs.

S'il est téméraire de juger des jeunes gens de 15 ou 16 ans au point de vue de la valeur intellectuelle, sur une épreuve d'histoire, n'en est-il pas de même quand il s'agit d'enfants de 11 ou 12 ans ?

En attendant que la réforme que nous demandons soit accomplie, nous pensons que les inspecteurs primaires, qui ont tous les jours l'occasion de voir les enfants dans les écoles et qui se rendent compte du niveau des études et de la force relative des élèves, voudront bien atténuer, dans la mesure du possible, ce que le texte de l'arrêté a de déficient, en choisissant les sujets de façon à permettre à tous les candidats de tirer, de leur propre fonds, quelques idées sur les sujets qui leur sont proposés.

La Tranquillité mutuelle

Un journal scolaire le « Volume » fait l'éloge de l'association mutuelle, fondée à Cahors par M. André.

Nous ne reviendrons pas sur les avantages que cette société réserve à ses membres, mais nous nous félicitons de voir cette entreprise louée de toutes parts. C'est une des conditions de succès et les fonctionnaires qui en font partie seront heureux d'apprendre que cette œuvre inspire confiance et provoque les sympathies.

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

Election sénatoriale

Mâcon

Inscrits, 1,311 ; votants, 1,299 (premier tour). — Ont obtenu : MM. Magnien, radical, 514 voix ; Siméon Carnot, républicain progressiste, 419 ; Buchalet, radical, 222 ; Chambard, radical, 138 ; Pernot, radical 6. (Deuxième tour) : MM. O. Magnien ancien député radical, 756 voix (élu) ; Siméon Carnot, républicain progressiste, 539.

Cette élection avait lieu pour remplacer le siège laissé vacant par la mort de M. Buffet.

Election au conseil général

Pamiers

Inscrits, 6,069 ; votants, 3,533 ; MM. Albert Subra, républicain, 2,015 voix (élu) ; docteur Eugène Soula, républicain, 1,440 voix.

Voyage de M. Lockroy

Le ministre de la marine, accompagné des amiraux et des généraux qui le suivent dans son voyage, ainsi que de la députation de la Corse, est arrivé à Ajaccio.

A l'arrêt du train, la musique municipale a joué la *Marseillaise*. La gare était pavoisée. Un arc-de-triomphe avait été élevé à la sortie, portant l'inscription :

« Au ministre de la marine, la ville d'Ajaccio.

Le ministre a été salué par des acclamations sur le parcours. La garnison rendait les honneurs.

Le ministre a reçu les autorités à la préfecture. Un dîner de soixante-dix couverts a eu lieu ensuite.

M. Viger au Mans

M. Viger a assisté dimanche au banquet qui lui était offert au Mans.

M. Cavaignac, président du conseil général de la Sarthe a pris la parole pour porter un toast à l'armée et à la République.

M. Viger a terminé son discours en disant que tous les cœurs devaient battre à l'unisson, quand on parlait de l'armée et de la République.

M. Bourgeois dans la Drôme

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, se rendra dimanche prochain dans la Drôme, où il présidera l'inauguration du monument élevé à M. Madier-Montjau, ancien questeur de la Chambre, par ses compatriotes de Bourg-Saint-Andéol. A l'occasion de la visite ministérielle, de grandes fêtes ont été organisées, sous la présidence d'honneur de MM. Astier, député, et Rambaud, maire de Bourg-Saint-Andéol.

Une lettre anonyme

Il y a quelques jours, une lettre anonyme avait été adressée à M. Clémenceau. Son auteur, un nommé Marin, avait été découvert, arrêté, puis relâché, les termes de la lettre ne constituant de l'avis des magistrats, ni crime, ni délit, nettement caractérisé. Dans une lettre qu'il adresse à M. le ministre de la justice et que publie ce matin *l'Aurore*, M. Georges Clémenceau soumet les faits au garde des sceaux.

Manifestation patriotique

Une intéressante manifestation au monument élevé sur la place de Strasbourg, à Niort, vient d'avoir lieu. Elle était organisée par les anciens combattants de 1870-71. Toutes les autorités civiles et militaires ont pris part à cette cérémonie.

MM. Boissière, professeur au lycée et

Fragneau, conseiller de préfecture, ont prononcé d'éloquents discours.
M. de la Porte, député, président d'honneur des anciens combattants, a remercié tous les assistants.

La grève générale

En raison des proportions considérables que la grève prend à Paris, d'importants renforts de troupes ont été envoyés dans cette ville.

L'ensemble de ces renforts doit comprendre onze mille hommes d'infanterie et une division de cavalerie.

La grève s'étant dans toute la France d'une façon fort inquiétante. Les métallurgistes ont reçu l'adhésion à la grève des ouvriers de Fumel (Lot-et-Garonne).

M. Méline

Samedi dernier M. Méline a présidé, à Epinal, la fête de l'Association des employés et ouvriers des chemins de fer français, section d'Epinal.

Il a fait l'éloge de la mutualité.

Un livre de Zola sur l'affaire

On dit que M. Zola profiterait des événements auxquels il a été mêlé, pour écrire à sa manière une histoire de l'affaire Dreyfus. Le Temps croit savoir que l'intention de M. Zola est de lancer un livre de souvenirs sur cette tragique aventure ; mais que ce livre, qui n'aura pas la forme du roman, ne doit paraître qu'après sa mort.

Esterhazy

Un journal se dit informé que le ministre de la justice, d'accord avec le ministre de la guerre, va saisir la semaine prochaine le conseil supérieur de la Légion d'honneur d'une demande tendant à la radiation de M. Walzin-Esterhazy.

Les Baccalauréats

M. Léon Bourgeois vient de faire dresser la statistique des résultats des examens des divers baccalauréats pour la dernière session de juillet-août.

D'après ce document, le nombre des candidats inscrits dans les seize Académies, pour l'examen du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique, 1^{re} partie, a été de 10,555, sur lesquels 4,764 candidats ont été éliminés après les épreuves écrites et 1,669 ajournés après les épreuves orales.

Le nombre de candidats admis au grade a donc été de 4,122, ce qui, pour les admis, donne une proportion de 39,5 0/0 des élèves examinés.

M. Sébastien Faure à Bordeaux

M. Sébastien Faure avait annoncé une conférence sur l'affaire Dreyfus, à la salle du Nouveau-Théâtre, rue des Menuts. M. Charles Bernard, député nationaliste, président de la Ligue anti-juive de Bordeaux, convoqua ses amis par affiches afin d'empêcher la réunion.

Au moment de la conférence, une foule compacte stationnant aux extrémités de la rue des Menuts, était maintenue par des gendarmes à cheval, sous le commandement d'un chef d'escadron et de nombreux gardiens de la paix.

A 8 h. 1/2, M. Sébastien Faure, suivi de ses amis vient se placer sur la scène. Aussitôt se produit un brouhaha indescriptible. Le président essaie vainement de parler ; on n'entend même pas la sonnette qu'il agite.

M. Sébastien Faure s'assied et fume une cigarette, en faisant signe qu'il attendrait que le silence fut rétabli.

Le commissaire de police, ceint de son écharpe, s'assied sur un des côtés de la scène. Le tumulte persiste.

M. Charles Bernard veut monter sur la scène. D'un coup de poing, M. Sébastien Faure le renvoie dans l'orchestre. C'est le signal de la mêlée. M. Sébastien Faure et ses amis essaient de repousser M. Bernard et ses amis. Des coups sont échangés. Le commissaire s'avance et se couvre.

Une banquette lancée des galeries vient à ce moment s'abattre à ses pieds. De nombreux gardiens de la paix se précipitent sur la scène qu'ils font évacuer à grand peine.

Finalement, M. Sébastien Faure, suivi de ses amis, se retire en criant : « Vive la liberté ! »

Assassinat

Le beau-frère du président de la République des États-Unis vient d'être assassiné par une femme qui a tiré sur lui cinq coups de revolver.

CHRONIQUE LOCALE

Recrutement de Montauban

Avis important

Le commandant du Recrutement de Montauban a l'honneur d'informer les intéressés que les engagements volontaires pour trois ans sont ouverts du 1^{er} octobre au 31 décembre prochain pour l'infanterie, l'artillerie et le génie et la 5^e compagnie de cavaliers de remonte (pour l'atelier de l'école de Saumur).

Les jeunes gens qui désirent contracter un engagement volontaire de trois ans doivent se pourvoir : 1^o du consentement du colonel qui veut bien les recevoir dans son régiment ; 2^o de l'extrait de leur acte de naissance ; 3^o de l'extrait de leur casier judiciaire ; 4^o d'un certificat de bonne vie et mœurs, modèle n^o 8 ; 5^o du consentement du père, de la mère ou du tuteur, si le jeune homme a moins de 20 ans.

La visite médicale a lieu le mardi et le samedi, jours fériés exceptés, au bureau de Recrutement, à une heure et demie.

Il faut se présenter à partir d'une heure, et porteur de toutes les pièces ci-dessus, au sous-officier chargé d'enregistrer les demandes.

Nota. — Les jeunes gens autorisés à s'engager au 11^e ou au 20^e d'infanterie qui tiennent garnison à Montauban, doivent se présenter directement au colonel du régiment où ils sont admis, porteurs des pièces indiquées ci-dessus, ils ne doivent pas par conséquent venir au bureau de Recrutement.

Pendant la période du 1^{er} octobre au 31 décembre, les engagements pour 4 et 5 ans seront également admis, les mêmes jours et et à la même heure.

CAHORS

Championnat du Lot (100 kilomètres).

Ainsi que nous l'avons annoncé la semaine dernière, le vélociste-cadurcien a fait courir son championnat de fonds (100 kilomètres de route) pour l'année 1898, dimanche 9 courant.

Ont couvert cette distance :

- M. Manié, de Cahors, en 3 h. 56' 22".
- M. Delmourel, de Cahors, en 4 h. 15'.
- M. Pechmèges, de Souillac, en 4 h. 57'.
- M. Elie Pouget, de Cahors, en 5 h. 15' 20.

Il est bon de faire remarquer que le champion du Lot pour l'année 1897, M. Valat, de Labastide-Murat, avait couvert cette distance en 3 h. 33' record qui fut battu 15 jours après par M. Léon Bouttaric de Cahors qui fit les 100 kilomètres en 3 h. 16'.

Découverte d'ossements humains

Vendredi dernier, des ouvriers qui creusaient, dans la rue Saint-Urcisse, une tranchée pour la construction d'un égout qui doit conduire les eaux de la rue Lastié au Lot, ont mis à nu une certaine quantité d'ossements humains provenant sans doute de l'ancien cimetière de Saint-Urcisse, qui était autrefois sur cet emplacement.

La police, immédiatement prévenue, a fait enfouir ces ossements dans le cimetière de notre ville.

Chambre des huissiers

Dans leur assemblée de dimanche dernier, 9 courant, les huissiers de l'arrondissement de Cahors ont composé comme suit leur chambre de discipline pour l'année judiciaire 1898-99.

Syndic : M. Bousquet, huissier à Catus. Rapporteur : M. Daynard, huissier à Daravel.

Trésorier : M. Serres, huissier à Cahors.

Secrétaire : M. Delfau, huissier, à Lauzès. Membre de la chambre : M. Fraysse, huissier à Luzech.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 8 au 11 octobre 1898

Publications de Mariages

Vingès Joseph, cultivateur, à Saint-Cernin (Lot) et Ilbert Lucie, sans profession, à Larroque (Cahors).

Lagarde Jean-Baptiste, cultivateur, à Larroque-des-Arcs et Conquet Marie, sans profession, à Larroque-des-Arcs.

Mariages

Lacombe Baptiste, maçon, et Lagrèze Julie, sans profession.

Décès

Bugès Marie-Rose, 20 jours, rue des Badernes, 15.

Périer Baptiste, serrurier, 71 ans, rue Pellegrini, 9.

Accident

Samedi, vers quatre heures et demie du soir, la veuve Carmarant, âgée de soixante-dix-neuf ans, demeurant au Port-Bullier a été renversée par une charette, rue Feydel.

Le propriétaire, natif des Masseries, mais dont on ignore le nom, a fait donner des soins à cette femme par M. le docteur Valette, qui a constaté que la victime de cet accident n'avait reçu que des contusions sans gravité.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÈVÈQUE. — Succès scolaire. —

Encore un brillant succès pour notre école. Nous apprenons, en effet, que le jeune Deville Joseph a été reçu au dernier concours d'admission à l'école militaire de la Flèche avec le n^o 2. Aussi, en raison de l'excellence de ses compositions, M. le Ministre de la guerre vient-il de lui accorder une bourse entière d'internat et un trousseau complet, le tout évalué à environ 1.300 francs.

Nos félicitations bien sincères.

PUY-L'ÈVÈQUE. — Foire. —

Bœufs gras, de 400 à 800 fr. la paire. Attelages cours toujours bas. Porcs, de 38 à 45 fr. les 50 kilos. Peu d'affaires sur les autres porcs et bas prix.

Moutons gras, de 12 à 25 fr. l'un. Volaille, de 2 à 5 fr. la paire. Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un. Perdrix, 1 fr. 50 et 2 fr. l'une. Lapins domestiques, 1 fr. 50 à 2 fr. 50 la paire. Œufs, 70 cent. la douzaine. Barriques neuves, de 9 à 10 fr. l'une.

DURAVEL. — Conférence agricole. —

M. le professeur départemental d'agriculture fera une conférence publique à Duravel, le 16 octobre à 3 h. 1/2. Sujet de la conférence : Principes de vinfication et choix des semences.

CATUS. — Grande fête locale. —

Voici le programme de la grande fête locale qui aura lieu dans la ville de Catus, les samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 octobre :

Samedi 22 octobre. — A 6 heures du soir, annonce de la fête par des salves d'artillerie ; à 8 heures promenade de la musique en ville.

Dimanche 22 octobre. — A 6 heures du matin, nouvelles salves d'artillerie ; de 8 à 9 heures, aubades aux habitants ; à 10 heures, distribution des bouquets ; de 2 à 4 heures du soir, jeux divers, tels que : mât de cocagne, courses aux chevaux, jeu du tourniquet, de la cruche, de la poêle, course au sac, etc ; à 4 heures 1/2, départ du ballon « la Ville de Catus » ; à 5 heures, grand bal de jour dans la halle nouvellement restaurée et richement pavisée ; à 8 heures, grande retraite aux flambeaux, avec feu de bengale ; à 9 heures, brillant feu d'artifice, illumination à giorno, embrasement général de la ville par des feux de bengale ; à 9 heures 1/2, grand bal de nuit et bataille de confettis.

Lundi 24 octobre. — A 8 heures et à 10 heures du matin, promenade de la musique en ville ; à 2 heures du soir, grandes courses de vélocipèdes (les engagements seront pris chez M. Besombes, coiffeur) ; de 3 à 4 heures, jeux divers ; à 9 heures, grand bal de nuit.

Les personnes qui désirent s'assurer une situation honorable, particulièrement les officiers retraités, peuvent lire avec intérêt à la 3^e page, l'annonce de la Société **La Famille Militaire**.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tentative d'assassinat. —

Samedi dernier, une tentative d'assassinat a été commise sur la personne de M. Louis Tabournel, âgé de 74 ans, propriétaire à Péret, commune de Lissac.

La victime revenait du marché. Après un bout de chemin un individu pria Tabournel

de le prendre dans son véhicule en prétextant qu'il allait dans la même direction que lui. Tabournel accepta volontiers ; une conversation s'engagea entre eux. Quelques secondes après, au moment où celui-ci, quittant la route de Cambes, avait pris le chemin vicinal de Lissac, l'inconnu lui asséna un violent coup de barre sur la nuque.

Tabournel tomba inanimé sur la banquette, à côté d'un tas de pierres. L'assassin sauta précipitamment sur la chaussée de la route et comme sa victime ne donnait pas signe de vie, il la dévalisa. Il s'empara d'une somme de 40 fr. qu'il trouva dans la poche du gilet et d'un parapluie et disparut on ne sait encore dans quelle direction.

Le cheval continua son chemin et arriva jusqu'au chef-lieu de la commune de Lissac, où on ne put s'expliquer ce qui avait pu se passer.

Environ dix minutes après le crime, un propriétaire du voisinage aperçut, à l'endroit où la scène s'était passée, le corps du malheureux Tabournel qui avait repris connaissance et qui le supplia de ne pas l'abandonner ; ce brave citoyen se mit à la disposition de Tabournel. Il appela du secours, et il fit transporter le blessé à son domicile.

Tabournel n'a pu encore donner le moindre signalement de l'assassin.

La gendarmerie s'est transportée sur les lieux et a précédé à une enquête.

Tribunal correctionnel. — Au début de l'audience le tribunal prononce un grand nombre de condamnations pour délits de chasse et de pêche. Les affaires suivantes sont ensuite appelées :

Olivier, de Marcilhac, est condamné par défaut à huit jours de prison pour vol de lingerie.

Le jeune Barrès, âgé de 9 ans, de Labastide-du-Haut-Mont, poursuivi pour incendie par imprudence, est acquitté comme ayant agi sans discernement, et le père responsable des frais.

Ayrole, de saint-Vincent, 50 fr. d'amende pour contravention à la police sanitaire des animaux.

Isidore Carrié, de Saint-Félix, vingt-quatre jours de prison et 16 fr. d'amende pour coups et blessures.

Arrondissement de Gourdon

FÊTE DÉMOCRATIQUE

Dimanche dernier a eu lieu à Lasvaux, commune de Casillac, un magnifique banquet en l'honneur de M. de Verninac.

Aux fenêtres des habitations flottaient des drapeaux français et russes ; les guirlandes de fleurs et de buis arrangées avec beaucoup de goût, offraient à nos yeux un merveilleux aspect.

Dès l'arrivée de M. de Verninac, la musique a joué la *Marseillaise* et les cris nombreux de : Vive la République ! ont retenti.

Au banquet, M. de Verninac avait à sa droite M. Cocula, à sa gauche M. Malvy et en face l'adjoint au maire de la commune, un bon vieillard de 91 ans, portant fièrement sur sa poitrine la croix du Mérite agricole, bien gagnée après une cinquantaine d'années de dévouement constant à l'agriculture.

Au dessert, un conseiller municipal a souhaité la bienvenue à M. de Verninac ; il s'est exprimé en termes émus et sincères et a su conquérir d'unanimes applaudissements.

M. Malvy rappelle en quelles circonstances il lui a été donné de connaître et d'apprécier les qualités de notre sénateur.

C'était en 1871, au moment où la France livrait les suprêmes batailles pour la défense de ses droits et de ses libertés ; c'était au moment où nos soldats avaient « l'héroïque folie » de tenter l'impossible et de relever le drapeau de la France enfoui dans la boue de Sedan par le criminel de Décembre.

Les paroles vibrantes de M. Malvy ont visiblement ému l'auditoire ; et après le sobre et magistral tableau que l'orateur nous a fait de cette époque, beaucoup d'entre nous ont pensé à ceux de nos compatriotes qui dorment, là-bas, à l'ombre des sapins des Vosges, bercés dans leur sommeil par la plainte des vaincus....

Après quelques mots très applaudis de M. Cocula, M. de Verninac prend la parole au milieu d'enthousiastes acclamations.

Il dit qu'au lendemain de la lutte on doit se réconcilier, se tendre une main frater-

nelle; qu'il faut laisser de côté les mesquines questions de personnes et n'envisager que le triomphe d'une idée.

Son improvisation est à chaque instant interrompue par des applaudissements, et c'est au milieu de vivats enthousiastes qu'il boit à la République des réformes et qu'il affirme qu'il tiendra toujours d'une main ferme le drapeau que ses électeurs lui ont confié.

Qu'il nous soit permis de remercier les habitants de cette localité, pour la réception fraternelle qu'ils ont faite aux étrangers; si son éloigne de Lasvaux comme de Souillac avec un certain regret, c'est sans doute à cause de l'aspect charmant de ces deux villes, mais aussi et surtout à cause de l'aimable simplicité avec laquelle leurs habitants savent vous accueillir. A. D.

SOULLAC. — Nécrologie. — Nous apprenons avec une vive douleur la mort du sympathique M. Osmin Bruel, négociant à Souillac.

Notre ami a succombé à une courte mais, très douloureuse maladie.

Les obsèques ont eu lieu hier matin au milieu d'un grand concours de monde; toute la population souillaglaise, légitimement émue, se pressait autour de cette tombe prématurément ouverte et prouvait par sa douleur la sympathie que M. Bruel avait su conquérir.

Nous adressons à sa famille l'expression sincère de nos sentiments respectueux et attristés.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. MALVY MAIRE DE SOULLAC, AUX OBSÈQUES

C'est avec une profonde émotion que je m'approche de cette tombe pour dire le suprême adieu à celui qui fut mon ami pendant plus de 50 ans. Elevés à Souillac près l'un de l'autre, nous fûmes aussi condisciples au Lycée de Cahors.

À la fin de ses études, Osmin Bruel vint à Souillac seconder son père dans la direction de son importante usine; dès le début il se mit résolument au travail, avec l'idée persévérante d'accroître la prospérité de sa maison, autant dans l'intérêt de ses ouvriers que pour sa propre satisfaction.

Aidé des conseils et de l'expérience de son infatigable père, encouragé par ses jeunes fils, il était fier d'avoir apporté dans son usine tous les perfectionnements des maisons modèles.

A voir son ardeur et son goût au travail, sa bonne humeur, on eut dit qu'un long avenir lui était réservé et qu'il pourrait jouir en paix, au milieu des siens, de la satisfaction bien légitime qu'éprouve celui dont le succès couronne les efforts. Hélas! que désormais il manquera parmi nous, un de ceux qui aimaient le plus Souillac. Surpris et troublé par ta mort si fondroyante, je m'arrête car je suis sans forces.

Puisse les regrets unanimes de toute une population, adoucir les larmes de tous les tiens. Cher Osmin, mon bon et vieil ami, au nom de Souillac je te dis le dernier adieu.

SAINT-GERMAIN. — Incendie. — Le 9 octobre courant, vers 3 heures 1/2 du matin, un incendie dont la cause est inconnue, s'est déclaré à Saint-Germain, au domicile du sieur Larrive Jean, boulanger, et a détruit la maison d'habitation et tout ce qu'elle contenait. Les pertes s'élevèrent à la

somme de 14.000 francs et sont couvertes par une assurance.

VAYRAC. — Dimanche 9 octobre, à 2 heures du soir, il a été procédé aux enchères publiques à l'extinction des feux, à l'adjudication des droits de place et halle de la commune de Vayrac. Le sieur Gouyguo Jean, a été déclaré adjudicataire pour une période de trois années, moyennant 3220 francs par an.

LABASTIDE-MURAT. — La foire du second lundi du mois d'octobre à Labastide-Murat a été très petite et peu mouvementée. Il y avait peu de bœufs et les cours très faibles. Les bêtes à laine pour la boucherie avaient acquéreurs. Les porcs gras de 40 à 50 fr. le quintal. Les porcelets ne se vendent pas. Les oies de 8 à 18 fr. la paire. Le blé première qualité 17 fr. L'avoine 6 fr. Le maïs étranger 11 fr. Le gibier était recherché et se vendait cher.

Chez nos voisins

FUMEL. — Foire. — Bœufs gras, vendus entre 25 et 30 fr. les 50 kilos.

Attelages, cours ordinaire et peu d'affaires.

Veaux, de 55 à 65 cent. le k.

Moutons gras, 60 à 65 cent. le k.

Autres moutons, de 12 à 28 fr. l'un.

Porcs gras, de 70 à 130 fr. l'un, ou de 38 à 45 fr. les 50 k.

Porcs de lait, de 5 à 20 fr. l'un.

Oies, de 7 à 12 fr. la paire.

Canards bon marché ainsi que les dindons.

Lapins domestiques, 25 à 30 cent la livre.

Lièvres, 4 et 5 fr. l'un.

Perdrix, 1 fr. 50 et 2 fr. l'une.

Poules, 3 fr. 50 à 5 fr. la paire.

Poulets, 1 fr. 75 à 3 fr. id.

Œufs, 85 cent. la douzaine.

Blé, de 19 à 21 fr. l'hect.

Noix, de 20 à 25 fr. id.

Prune selon qualité, de 10 à 45 fr. les 50 kilos.

AVIS

M. Pélissié, du Pech, commune de Pern, informe le public qu'à dater de ce jour, il ne paiera plus les dettes de sa femme Mme Marie Planavergne épouse Pélissié.

PETITE CORRESPONDANCE

✉ A. M. B. P. — D'une manière générale, la réglementation des cérémonies du culte appartient exclusivement aux curés, évêques et archevêques. En aucun cas les églises ne sauraient être assimilées aux lieux publics. La police intérieure de ces édifices échappe entièrement à l'autorité municipale.

✉ A. M. M. R. — La procuration est assujettie à un droit fixe de 3 fr. 75.

Les concessions perpétuelles dans les cimetières sont frappées d'un droit d'enregistrement de 5 0/0 décimes compris.

✉ A. M. T. — Nul ne peut porter l'insigne apparente d'un ordre étranger avant d'en avoir été

autorisé. Toute infraction tombe sous le coup de l'art. 250 du code pénal.

✉ A. M. T. à C. — Lorsque, pour une raison quelconque de famille, on a besoin de connaître la résidence actuelle d'une personne disparue ou qui n'a plus donné de ses nouvelles depuis un certain laps de temps, les intéressés doivent, s'il s'agit de faire effectuer les recherches en France, s'adresser soit au Préfet, soit au Ministre de l'Intérieur, avoir soin de donner très exactement les nom, prénoms, âge, date et lieu de naissance, filiation, signalement de la personne à rechercher et joindre, si possible, la photographie, avec l'indication de la direction prise ou la date des dernières nouvelles reçues ainsi que le lieu et l'adresse, et enfin toute indication de nature à faciliter ces recherches.

✉ A. M. P. M. — En aucun cas les avocats ne doivent donner récépissé à leurs clients des pièces qui leur sont remises. Leur parole fait foi en cas de contestation. Ils ne doivent pas non plus donner reçu des honoraires qu'ils reçoivent par ministère étant censé exercer gratuitement.

✉ A. M. B. — Les chemins ruraux d'exploitation sont soumis au droit commun en matière de prescription (C. civil 535, 546, 2227); arr. cass. 10 novembre 1886 commune de St-Nazaire (Aude).

Le chemin en question ayant été établi par les habitants de la commune et cette dernière ayant cédé en échange l'ancien chemin au propriétaire de l'assiette du chemin objet du litige; d'autre part les habitants ayant pendant 53 ans exercé sur le chemin une jouissance non équivoque paisible, non précaire, ni interrompue (c. civ. 2227 2229), le riverain n'est pas fondé à en revendiquer la propriété d'autant plus qu'il a joui paisiblement pendant la même durée de l'ancien chemin qui lui a été cédé en échange.

Si l'individu récalcitrant cherchait à faire acte de propriété en défouçant le chemin, le maire n'aurait qu'à dresser procès-verbal de la contravention et à déférer le contrevenant devant le juge de paix du canton.

BULLETIN FINANCIER

Les allures du marché continuent à se ressentir des divers incidents de la politique intérieure. Il n'est donc pas extraordinaire que nous ayons à constater une certaine lourdeur dans la tenue de la cote.

Le 3 0/0 est à 102,22; le 3 1/2 0/0 à 105,80.

Le Crédit Foncier est à 710; le Crédit Lyonnais à 851; le Comptoir National d'Escompte à 584 et la Société Générale à 545.

La Banque spéciale des valeurs industrielles s'est avancée à 210 fr.

Le Suez cote 3 685 fr.

Les fonds étrangers sont hésitant.

Au comptant, les obligations des Chemins de fer Économiques sont recherchées à 409.

Les obligations de la Cie des Chemins de fer Ethiopiens ont des demandes suivies à 300 fr.

L'Assurance sur la Vie

La Nationale (Vie) sert annuellement plus de 16 millions 1/2 d'arrangements à ses rentiers viagers.

Le paiement de ces arrangements se fait gratuitement soit au siège social rue du 4 septembre à Paris, soit dans les Agences établies dans les départements, soit encore par correspondance.

CAFÉ RICHELIEU

M. ALEXANDRE MARCILHAC a l'honneur de prévenir le public que depuis le 15 septembre il a pris la direction du CAFÉ RICHELIEU.

Consommations de premier choix. — Liqueurs de 1^{re} marque. — Service irréprochable.

Avis

M. Aulicé, a l'honneur de prévenir le public qu'il prend possession du café **Alsace-Lorraine**.

Consommations de 1^{er} choix, service irréprochable.

ECOLE DE NOTARIAT

Enregistrement et hypothèques

THÉORIQUE ET PRATIQUE

DE TOULOUSE (36^e ANNÉE)

Rentrée le 15 octobre. — Succès certain

On demande, un jeune homme sérieux, au courant et connaissant la vente, pour travailler dans un bazar.

S'adresser au bureau du Journal.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

La Famille Militaire

Société philanthropique, en formation, hautement patronnée, demande agents sérieux, préférence anciens militaires. Ecrire en indiquant références, 34, rue Pasquier, Paris.

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE

à Cahors :

Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mile Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

IMPRIMERIE & JOURNAL

à céder pour raisons de famille. Maison en pleine prospérité située sur l'une des plus belles plages du littoral de la Manche. — Matériel en très bon état.

Journal hebdomadaire grand format, — bi-hebdomadaire pendant la saison. Faible loyer, comprenant : Chalet d'habitation, ateliers d'imprimerie, deux jardins. Bail 12 ans, avec promesse de vente.

Ecrire H. G., Agence Havas, 8, Place de la Bourse, à Paris.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

LE

DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

PREMIÈRE PARTIE

Les deux rivaux

VI

Il était à ce moment quatre heures du matin environ. La lueur du jour naissant faisait pâlir les lumières de la chambre, et tous les visages paraissaient blafards, aussi blafards que celui de la morte.

Le commissaire se précipita au-devant du représentant de la justice.

— Je suis accouru à votre appel, dit l'homme de loi, un peu essoufflé... Où en est-t-on ? La victime ?

— Elle est morte quand nous sommes arrivés, et j'ai fait, en vous attendant, un commencement d'enquête.

— A-t-on quelque indice qui puisse mettre sur les traces du coupable ?

— Il est arrêté.

— Arrêté ?...

— Ou du moins celui que nous supposons tel... que toutes les présomptions...

Sur l'indication du policier, le juge d'instruction s'était tourné vers l'endroit où se trouvait Edgar, livide et morne, dans une insensibilité et un engourdissement imbéciles.

En apercevant le jeune homme et en le reconnaissant, il eut un sursaut de stupeur.

— M. de Cordouan ? s'écria-t-il.

Notre ami sembla se réveiller de sa torpeur, reconnut le magistrat et courut à lui.

— Vous, Monsieur, vous, s'écria-t-il... Je vais donc pouvoir m'expliquer, parler à quelqu'un qui ne me croira pas coupable ! Sur l'honneur, sur ma vie, Monsieur... écoutez-moi, je suis innocent !

Le magistrat s'adressa au commissaire.

— Je connais M. de Cordouan, dit-il... je le crois incapable de commettre un crime... Pour quoi l'avez-vous arrêté ?

— Si Monsieur le juge d'instruction veut m'accorder quelques minutes, il comprendra.

— Monsieur m'avait condamné d'avance, dit le malheureux Edgar... Monsieur ne veut ajouter foi à aucune de mes explications.

L'homme de loi lui fit signe de se taire.

— Attendez, mon jeune ami, dit-il avec bienveillance, tout cela va s'arranger. Nous allons faire la lumière.

Et il disparut dans la pièce à côté, dans le cabinet de toilette, où le commissaire l'invitait à entrer.

Dix minutes se passèrent... dix minutes mortelles, dans un silence sombre...

On entendait seulement le bruit d'une dis-

cussion animée entre l'homme de la loi et l'homme de la police, des éclats de voix qui s'élevaient de temps à autre, qu'on ne pouvait pas suivre et dont on ne parvenait pas à saisir le sens...

Enfin les deux hommes rentrèrent dans la chambre.

Edgar, soulagé, avait poussé un soupir, s'attendant à être mis en liberté, mais son espoir fut de courte durée...

Dans ce peu de temps, la physionomie du juge d'instruction s'était modifiée du tout au tout. Le magistrat n'était devenu glacé, rigide. Il semblait ne plus connaître, n'avoir jamais vu le malheureux Edgar, qui était devenu pour lui un inculpé anonyme.

Il s'approcha de lui d'un pas raide, automatique, et le pauvre fiancé d'Ariane de Millanges le voyait venir de l'air dont il eût vu sous ses pas s'ouvrir un nouvel abîme.

— M. le commissaire, dit le magistrat, vient de me dire ce qui s'est passé... de m'expliquer les charges qui pèsent sur vous... Ces charges sont de la plus grande gravité... Et si vous ne pouvez pas expliquer, autrement que vous ne l'avez fait, et votre présence ici, et la façon dont le crime aurait été commis avec une arme vous appartenant, et la trouvaille faite entre les mains de la morte d'un bouton de la redingote que vous avez sur le dos... sans rien préjuger encore de votre culpabilité, mon devoir est de vous maintenir en état d'arrestation.

Edgar vacillait. Ses jambes se dérobaient sous lui. Sa tête se vidait.

— Réfléchissez bien, reprit le magistrat. Pesez vos paroles et ne cherchez pas à nous cacher quoi que ce soit. Les mensonges ne feraient qu'aggraver votre situation.

Edgar eut une sorte d'éblouissement. Tout son corps se raidit et il répondit :

— Je n'ai rien à dire de plus que ce que j'ai déjà dit, et je n'y saurais changer un mot, car c'est la vérité.

Le magistrat lui mit solennellement la main sur l'épaule :

— Au nom de la loi, Edgar de Cordouan, je vous arrête !

Puis, faisant un signe aux agents :

— Qu'on l'emmène ! ordonna-t-il.

Et il continua son enquête dans la chambre, assisté du commissaire.

Tartas avait poussé un soupir de satisfaction en voyant entraîner Edgar. Il demanda s'il pouvait s'éloigner.

— Oui, partez, dit le commissaire, vous êtes libre... mais vous vous tiendrez à ma disposition.

— Oui, Monsieur le juge.

VIII

Le lendemain du crime, Henri Soullac s'était emfermé chez lui dans l'intention de ne pas sortir de la journée. La douleur qu'il devait ressentir de l'arrestation de son ami suffisait à motiver cette retraite.

Sa maison, son chai, comme on dit à Bordeaux, était situé au coin du quai des Chartrons et de la rue Latour, une petite rue étroite, encombrée de barriques et de camions.

(A suivre.)

Étude de M^e RENÉ BILLIÈRES, avoué licencié, 63, boulevard Gambetta, Cahors.

VENTE SUR LICITATION

AVEC ADMISSION DES ÉTRANGERS

EN QUATRE LOTS

De divers **IMMEUBLES** situés sur les communes de Saint-Martin-le-Redon et de Montcabrier, dépendant des successions de Jean FILHOL, Marie GANIOU, son épouse et de Agathe FILHOL, leur fille, quand vivaient demeurant à Saint-Martin-le-Redon.

L'adjudication aura lieu au Palais de Justice de Cahors le **Mercredi neuf Novembre mil huit cent, quatre-vingt-dix-huit** par devant **M. Jean FIEUZAL**, juge au Tribunal civil de Cahors à ces fins commis.

En vertu et en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le neuf août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit enregistré et signifié.

Aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Pierre DELMAS, père, propriétaire, domicilié à Vayssayre, commune de Montcabrier, précédemment à la Croix, commune de Saint-Martin-le-Redon, créancier, exerçant les droits de son débiteur Antoine FILHOL aîné, aujourd'hui décédé, quand vivait, propriétaire à Saint-Martin-le-Redon, ayant M^e René BILLIÈRES pour son avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors demeurant dite ville Boulevard Gambetta n° 68,

Contradictoirement avec :
1^o Françoise FILHOL et Jean LAVELLE, mariés, propriétaires-cultivateurs, demeurant ensemble à Saint-Martin-le-Redon, le mari pris pour assister et autoriser son épouse et en tant que le besoin en son nom personnel, ayant M^e Firmin DUPUY pour son avoué constitué près le dit Tribunal demeurant à Cahors rue Fénelon, n° 5 ;
2^o Et M. Jean LACOSSE, ancien avoué, demeurant à Cahors pris en qualité de curateur à la succession vacante d'Antoine FILHOL, plus jeune, ayant M^e René BILLIÈRES pour avoué constitué près le dit Tribunal.

En présence de :
1^o Madame Suzanne DULAC, épouse de Monsieur YTHIER, professeur, avec lequel elle demeure à Paris ; le mari pris en sa meilleure qualité et pour assister et autoriser sa femme,
2^o Madame veuve DULAC, demeurant à Paris, prise avec Madame YTHIER, en qualité d'héritières de feu M. DULAC, quand vivait pharmacien à Cahors, leur père et

mari, ayant M^e René BILLIÈRES, pour avoué constitué près le dit Tribunal.

Il sera procédé le mercredi neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à midi et heures suivantes au Palais de Justice de Cahors, par devant M. Jean FIEUZAL, juge au Tribunal, commis à ces fins par le dit jugement.

A la vente sur licitation avec admission des étrangers à l'extinction des feux au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont suit la désignation dépendant des successions des dits Jean FILHOL, Marie GANIOU et Agathe FILHOL. Cette désignation est extraite du cahier des charges dressé par M^e René BILLIÈRES, avoué demandeur et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors pour y servir de minute d'enchère et y être tenu à la disposition du public.

DÉSIGNATION

DES IMMEUBLES A VENDRE ET LOTISSEMENT

Premier lot

Le premier lot comprendra les articles suivants :

Article un

Un pré au lieu dit Laffout, formant partie du numéro 1170 du plan cadastral de la commune de Duravel section F d'une contenance de soixante-six ares cinquante-quatre centiares.

Article deux

Une terre concés au lieu appelé Guiral ou Gayral formant le numéro 1216 section H du plan cadastral de la commune de Montcabrier contenant trente un ares cinquante centiares.

Deuxième lot

Le deuxième lot comprendra :

Article un

Une terre au lieu appelé Laffout formant le numéro 1162 du plan cadastral de la commune de Duravel, section F d'une contenance de un are cinquante centiares.

Article deux

Une terre au lieu dit Laffout, formant le numéro 1169 section F du plan cadastral de la commune de Duravel, d'une contenance de vingt-huit ares, quatre-vingt dix centiares.

Troisième lot

Le troisième lot comprendra :

Article un

Une pâture située à La Combe Layrousse, formant le numéro 39 section E du plan cadastral de la commune de Duravel contenant un are dix centiares.

Cette parcelle comprise entre un ravin et le chemin qui sépare les deux communes de Duravel et de Montcabrier fait partie d'un immeuble situé sur cette dernière commune.

Article deux

Un bois au lieu appelé « La Garrenne de Guiral » formant le numéro 1179 de la section H du plan cadastral de la commune de Montcabrier contenant trente quatre ares vingt centiares.

Article trois

Un bois au même lieu formant le numéro 1201 des mêmes plan et section et d'une contenance de vingt-six ares quarante centiares.

Article quatre

Un bois au même lieu formant le numéro 1209 des mêmes plan et

section contenant quarante-trois ares quarante centiares.

Quatrième lot

Le quatrième lot comprendra :

Article un

Un bois situé à Mescalprès formant le numéro 516 section F du dit plan cadastral de la commune de Duravel, contenant trente-quatre ares soixante-dix centiares.

Article deux

Un bois situé au lieu appelé le Lac Grand contenant quatorze ares quatre-vingt-dix centiares et formant le numéro 521 des mêmes plan et section.

Article trois

Un bois au lieu dit Les Combes de Mescalprès formant le numéro 791 des dits plan et section contenant onze ares soixante centiares.

Article quatre

Un bois au lieu appelé Le Rousset formant le numéro 1327 des dits plan et section contenant trente-deux ares.

Mises à prix

Premier lot

Le premier lot sera mis en vente sur la mise à prix de **800** fr. huit cents francs, ci..

Deuxième lot

Le deuxième lot sera mis en vente sur la mise à prix de **200** fr. de deux cents fr., ci..

Troisième lot

Le troisième lot sera mis en ven-

te sur la mise à prix de cinquante fr., ci... **50** fr.

Quatrième lot

Le quatrième lot sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs, ci... **10** fr.

Les frais exposés au jour de la vente et autres à suivre devront être payés dans les quinze jours de la vente entre les mains de M^e René BILLIÈRES avoué poursuivant en son étude.

FACULTÉ DE BAISSER LES MISES A PRIX

Aux termes du jugement qui ordonne la vente, Monsieur Fieuzal, juge-commissaire pour recevoir les enchères est autorisé à baisser indéfiniment les mises à prix s'il ne se produisait pas d'enchères sur celle déjà prise.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.
Cahors, le ... octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

L'avoué poursuivant,
René BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le ... octobre mil huit cent quatre-vingt dix-huit, folio ... case ... un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur,
Signé : DE FRAMONT.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e René BILLIÈRES, avoué poursuivant, rédacteur du cahier des charges et à M^e DUPUY, avoué co-licitant.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques tons exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de

ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 9 octobre.

V^{ss} Nacla : Chronique. — Gustave Guitton : Conte jaune pâle. — Alphonse Daudet : Soutien de famille (suite). — Daniel Riche : Le charme d'amour (suite). — Jules Simon : Adieux ! (fin). — Virginie Nottret : Voix d'outre-tombe. — Alexis Bouvier : La petite Duchesse (suite). — Variétés.

MAISON G. BLANC, TAILLEUR, CAHORS

Cette maison se recommande à sa nombreuse clientèle par la parfaite exécution des commandes qui lui sont confiées.

On trouvera dorénavant chez M. Blanc, des **costumes en nouveautés françaises et anglaises**, garanties en aussi belle qualité que partout ailleurs, avec doublures et confections irréprochables, au prix ordinaire

de 70 francs sur mesure

et au-dessus.

Les clients, habitant Cahors, qui ont l'intention de commander un costume (**saïson hiver**) ont tout intérêt à faire dès à présent leur choix et leur commande tout en fixant au premier novembre, par exemple, la date de livraison

Tout en facilitant ainsi le travail de la maison, on est assuré que tous les soins seront donnés aux commandes, ce qui est toujours plus difficile en temps de presse.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

COUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris

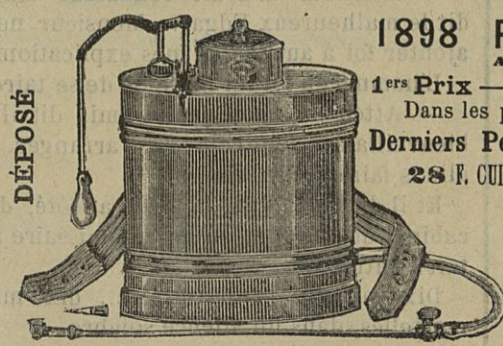
56, Rue de Bondy

LA MARQUE DE FABRIQUE

et le CHRISTOFLE en toutes lettres.

Envoi franco du Catalogue

Nos représentants à Cahors sont MM. Mandelli, père et fils, 26, Bd Gambetta



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{ers} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.